

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA VENDÉE**  
Département : Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par: David CHAIGNEAU  
Tél. : 02 72 01 57 45  
Mél. : ars-dt85-spe@ars.sante.fr

Préfecture de la Vendée  
DRCTAJ  
Section des Installations classées  
29 rue Delille  
85922 LA ROCHE SUR YON

La Roche-sur-Yon, le

13 JUIN 2019

**Objet** : complément autorisation environnementale - BENETEAU – LE POIRE-SUR-VIE  
Réf. : 18ICPE07b

Par courriel du 16 mai 2019, vous sollicitez l'avis de mes services suite au complément de dossier de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BENETEAU. Elle concerne une unité de production située sur la commune du POIRE-SUR-VIE et consiste en une régularisation administrative et une extension du site à l'horizon 2020.

Dans mon précédent avis, daté du 4 février, j'ai formulé des observations concernant l'incidence des risques liés au bruit et l'alimentation en eau sur la santé humaine.

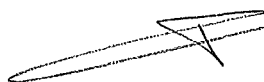
Après examen des compléments, il s'avère que les arguments développés au sujet de l'incidence sur la santé humaine et l'alimentation en eau sont recevables.

Concernant le risque de nuisances sonores, une nouvelle étude acoustique a été réalisée en mars 2019 par la société Veritas. L'étude mentionne un fonctionnement de l'usine de 5h00 à 19h30 du lundi au vendredi. Or le bruit ambiant nocturne a été relevé le dimanche à partir de 22h00 jusqu'au lundi à 7h00. Les horaires de fonctionnement cités dans l'étude sont erronés car l'usine fonctionne le dimanche soir vers 21h00 et toutes les nuits jusqu'au vendredi 19h30 (page 7 de la note de présentation).

Concernant l'impact des 2 extracteurs supplémentaires, une nouvelle mesure sera réalisée en limite de propriété. Les autres points, cités dans mon avis précédent, ont bien été abordés.

En conséquence, après analyse des documents proposés, j'émetts un avis favorable au dossier.

P/ Le directeur de la délégation territoriale,  
Le responsable de département,



Jean-Marc DI GUARDIA